

Il est temps d'agir pour changer la vie des enfants vulnérables de l'Ontario

L'AOSAE publie un nouveau rapport sur les priorités visant à protéger les enfants et à défendre leurs besoins

TORONTO - L'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) a publié aujourd'hui son Rapport du bien-être de l'enfance 2014, qui détermine six aspects en tant que priorités de changement. Ces priorités mettent en lumière le besoin d'une stratégie exhaustive visant à appuyer l'amélioration continue du système qui protège les membres les plus vulnérables de notre société. Les problèmes et les failles ont été cernés non seulement par les sociétés d'aide à l'enfance (SAE), mais aussi par les communautés qu'elles servent ainsi que les partenaires de services sociaux avec lesquels elles travaillent. Bien qu'il y ait eu des changements importants dans le secteur, il existe toujours des aspects qui nécessitent l'attention.

L'AOSAE et les SAE de l'Ontario font les demandes suivantes au gouvernement :

- **Appuyer les familles pour protéger les enfants au domicile.** Continuer de mettre l'accent sur l'engagement précoce avec les familles à risque ainsi que de faire des investissements additionnels pour appuyer les services sociaux, de sorte qu'ils soient disponibles afin d'aider à prévenir l'aggravation des problèmes familiaux au point où les préoccupations relatives à la protection des enfants augmentent.
- **Hausser l'âge de protection à 18 ans.** Réviser les lois afin de permettre aux agences du bien-être de l'enfance de l'Ontario de protéger les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, en amenant l'âge de protection au même niveau que le reste du Canada.
- **Élargir les programmes de subventions afin de donner à tous les enfants et jeunes la chance de s'établir dans une famille permanente.** Étendre un programme de subventions provincial uniforme, qui appuie tous les enfants et jeunes jusqu'à l'âge de 21 ans, afin d'offrir la meilleure possibilité de créer des familles permanentes.
- **« Rester » - changer la culture de la prise en charge de sorte que les jeunes restent au domicile familial jusqu'à la fin de leurs études.** Moderniser la politique de prestation de services aux jeunes, en leur offrant les mêmes possibilités et soutiens que leurs pairs non pris en charge.
- **Appuyer un programme de services du bien-être de l'enfance viable aux Autochtones et aux PNMI définis par ces communautés.** Concrétiser le droit des communautés autochtones et des PNMI de déterminer et d'offrir les services à leurs propres personnes ainsi que reconnaître et aborder les besoins spécialisés de ces communautés.
- **Continuer d'élaborer un système du bien-être de l'enfance viable, responsable et transparent.** Fournir le soutien et les ressources pour créer des modèles de gouvernance solides, poursuivre l'élaboration d'un système de mesure du rendement, renforcer les pratiques en ressources humaines, garantir un modèle de financement sain ainsi qu'aligner et financer les services sociaux aux enfants et aux familles.

Il est temps d'agir sur ces priorités. Les enfants, les jeunes et les familles qui comptent sur les services des SAE méritent d'avoir un système viable en amélioration continue qui les protège et défend leurs besoins.

Lire le rapport intégral en [français](#) ou en [anglais](#).

-30-

À propos de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) : Depuis 1912, l'AOSAE représente les Sociétés d'aide à l'enfance de la province et fournit des services en matière de relations avec le gouvernement, de communications, de gestion de l'information, d'éducation et de formation afin d'appuyer la protection et le bien-être des enfants.

Pour plus d'information :

Tanzeem Parkar, conseillère en communications

416 987-9854 ou tparkar@oacas.org